

DEFENSE DE L'ESPRIT

La nouvelle querelle à propos d'André Gide

par A. PATRI

Le numéro 3 de « L'Arche », contenant la suite des pages du journal d'André Gide critiquées en 1940, a soulevé des polémiques dont certains articles de l'écrivain soviétique Ilya Ehrenbourg n'étaient peut-être que la préfiguration indirecte (sur le « Silence de la Mer », le manifeste de la revue « L'Arche » dans « La Marseillaise », les allusions faites à la revue « Fontaine » dans une conférence publiée dans « Liberté »).

Un paroxysme de violence et une précédente chronique en tant d'outrance a été vraiment atteint quelques unes des lignes inertes lorsque les attaques parues dans le « Journal » de « Liberté » contre le « Journal » de Gide ont été couronnées par une question de M. Arthur Giovanni, à l'Assemblée Consultative, réclamant du Gouvernement la suppression de « L'Arche » et l'arrestation de l'auteur des « Nourritures ». Il va de soi que M. Henri Bonnet a répondu assez vivement et dans un tout autre sens que celui de la demande.

Le procès ainsi soulevé, auquel nous avons fait allusion dans

l'article de l'Arche, n'est pas vain de discuter, pour cette raison, l'accusation irrecevable quant à la forme. Toute littérature qui se justifie, prétendrait se donner exclusivement comme littérature, serait en fin de compte assez méprisable. Et c'est bien au fond l'honneur d'André Gide que ses écrits n'aient jamais été de cet ordre, qu'ils aient, malgré leur perfection formelle, presque toujours soulevé de violentes passions extra littéraires de toutes sortes.

Certains cris de fureur sont en définitive, malgré leur injustice passionnée, des hommages à peine involontaires et lorsqu'on écrit comme dans « Liberté » : « Je ne connais pas ce monsieur qui s'appelle André Gide », on sait trop bien ce que cela veut dire. Pareils avatars ne sont pas inédits dans la carrière de l'auteur des « Nourritures ». On ne saurait oublier l'autre procès instruit jadis par Henri Massis au nom de « L'Action Française », les fureurs d'Henri Béraud au temps où il dirigeait contre les écrivains de « La Nouvelle Revue Française », la « Croisade des longues figures » et jusqu'aux manifestations légionnaires par lesquelles ont signifié à André Gide, au temps de Vichy, l'interdiction de parler en public, même du poète Henri Michaux.

M. Arthur Giovanni, qui joint aux qualités de délégué à l'Assemblée Consultative et de membre du parti communiste celles d'un fin lettré et le titre d'agrégé de l'Université, n'ignore pas ses précédents et pourquoi ne pas lui reconnaître, en un certain sens un beau courage ? Les extrêmes ne touchent », écrivait autrefois André Gide.

Mais la nouvelle querelle, à laquelle l'après-guerre donne un tour particulier, demanderait sans doute aussi à être ramenée à de plus justes proportions. Elle demeure malgré tout sur le plan intellectuel dont on voudrait l'arracher violemment et rien n'est plus littéraire au fond que certaines outrances anti littéraires.

Notes de l'Arche  
Contre l'Arche  
de M. Giovanni  
L'Arche

Malgré le poids indéniable de tout ce qu'écrivit André Gide, il demeure assez difficile d'attribuer à ce qui est imprimé dans « L'Arche » une incidence directe sur l'effort de guerre des ouvriers du port d'Alger par exemple. On ne voit guère ce qu'il y a à gagner à brouiller et à niveler ainsi tous les plans. On ne voit pas non plus que le prestige de la France à l'étranger peut y gagner.

Il reste que l'affaire doit être jugée quant au fond. Pour se faire une opinion en toute équité, il n'est rien tel que d'examiner attentivement l'objet du litige, c'est-à-dire de lire jusqu'au bout, dans le numéro 3 de « L'Arche », les pages du Journal d'André Gide qui ont suscité les fureurs de M. Arthur Giovanni. Ainsi, au terme, on y trouverait ceci, qui a été soigneusement passé sous silence et qui n'est pourtant pas une justification inventée après coup :

25 Novembre.

J'aurais dû pour le moins dater ces « Feuilles », extraits de mon journal qui paraissent dans le numéro de la N.R.F. ressuscitée. Je viens de les relire avec déplaisir, car je ne suis plus dans la disposition d'esprit qui me les fit écrire; d'un esprit mal ressuyé de la défaite. Au surplus, mes réflexions sur les défaillances et intermittences du sentiment patriotique ne me paraissent plus très justes. Rien de tel que l'oppression, pour redonner à ce sentiment pleine vigueur. Je le sens de toutes parts qui se réveille en France et surtout dans la France occupée. Il s'assure et s'affirme dans la résistance, comme tout amour combattu. Et cette lutte de l'esprit contre la force, de l'esprit que la force ne peut scumettra, est en passe de devenir admirable. Notre défaite actuelle en fin réveillée nos vertus ? Certains exemples permettent de l'espérer, et la France se réveille moins tombée que je ne le craignais d'abord.

Mais dans ces conditions, dirait-on, pourquoi n'avoir détruit ces pages, pourquoi surtout les avoir publiées avec « maximum d'inopportunité » ? C'est bien là que est la question et le procès fait à André Gide n'est rien d'autre que celui de la sincérité.

A. PATRI.